



À l'appel de la FSU – Loiret
Tou-te-s mobilisé-e-s à Orléans et à Montargis
mercredi 9 mars à 10h30
contre la loi El Khomri sur le

Jeudi dernier, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES ont appelé à une mobilisation urgente contre le projet de loi « El Khomri » sur le droit du travail.

La FSU 45 appelle les étudiants, salariés, chômeurs, retraités, à participer massivement à cette mobilisation en allant dès le 9 mars dans la rue pour :

- stopper le démantèlement du Code du Travail, recul social d'ampleur totalement inédit poursuivi par le projet de loi EL KHOMRI
- faire valoir les revendications d'augmentation des salaires, et de réduction du temps de travail à 32h hebdomadaires sans perte ni gel des salaires.
- Revendiquer de nouveaux droits, à l'opposé des propositions du MEDEF reprises par le gouvernement et qui signifieraient un retour en arrière historique de plus d'un siècle pour nos droits.

Qui est concerné par ce projet de loi ?

Nous sommes tous concernés par ce projet de loi. En effet, il entérine avec une vitesse et une violence sans précédent la dérégulation généralisée de la société, qui fragilise et précarise les plus pauvres et fragilise les classes moyennes.

Aujourd'hui, nous sommes une immense majorité victime des ces politiques qui attaquent nos droits les plus fondamentaux, alors que des générations de salariés ont obtenu, au prix de nombreuses luttes, des droits qui nous protègent sur notre lieu de travail.

Ce projet remet en cause les droits et les acquis de tous, étudiants, salariés du public comme du privé, chômeurs, retraités.

Pourquoi demandons-nous le retrait de la « loi Travail » EL KHOMRI ?

- **Un monde d'insécurité sociale...** : les accords d'entreprise provoquent une rupture d'égalité entre les salariés. Chaque fois que le patronat aura intérêt à se prévaloir d'un accord d'entreprise, le Code du Travail ne s'appliquera pas : autant d'accords, autant de textes lui permettant de déroger à la Loi dans un sens défavorable aux salariés.
- **Des mesures toujours plus régressives...** : Après les lois MACRON (extension du travail au dimanche, ...), REBSAMEN (fusion des IRP et réduction du nombre d'élus du personnel, ...), l'ANI 2013 sur la soi-disant «sécurisation de l'emploi», patronat et gouvernement, enhardis par les reculs sociaux qu'ils ont fait passer, poussent l'offensive toujours plus loin.
- **Une offensive toujours plus agressive...** : Avec toujours plus de brutalité et de précipitation puisque, après le Conseil des Ministres du 9 mars repoussé au 24, le 1^{er} Ministre persiste tout en ayant écarté le recours au 49-3 prévu initialement, tout ceci sous la pression de la mobilisation !

Ce projet de loi EL KHOMRI n'est ni amendable ni négociable !

Même si plusieurs de ses dispositions les plus rétrogrades étaient édulcorées, cela ne changerait rien au cœur du projet : il remet en cause un principe fondamental, l'égalité des salariés devant la loi.

Car ce projet, s'il prenait force de loi, rendrait le Code du Travail facultatif pour l'employeur. C'est l'objectif annoncé par Hollande le 18 janvier et que lui et Valls entendent faire passer coûte que coûte. Cela mettrait un terme au principe de la hiérarchie des normes et du principe de faveur : ce dernier stipule que l'employeur ne peut déroger au Code du Travail que dans un sens PLUS FAVORABLE pour les salariés. Or les « accords majoritaires » pourront remplacer et changer les clauses du contrat de travail : la durée peut être augmentée, et c'est la victoire du « travailler plus pour gagner moins », les salaires ne bougeant pas.

C'est ce qu'il nous faut empêcher par notre engagement massif dans les grèves et manifestations.

Ces principes, certes déjà bien écornés en plusieurs domaines de la législation du travail (lois Fillon), continuent cependant à la guider pour une part essentielle et c'est ce qui rend le Code du Travail protecteur pour des millions de salariés. Avec le principe de faveur, la Convention Collective ne peut qu'améliorer le Code du Travail et l'accord d'entreprise ne peut qu'améliorer la Convention Collective.

Ce que nous revendiquons :

- **Augmentation générale et immédiate des salaires, des pensions et minimas sociaux, de la valeur du point d'indice dans la Fonction Publique.** *C'est l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés, chômeurs et retraités qui, par la demande de consommation adressée aux entreprises, permettra de relancer l'emploi.*
- **Réduction du Temps de Travail à 32 h hebdomadaires sans perte ni gel des salaires.** *L'expérience l'a montré. C'est la RTT, le passage à 35 h qui, malgré les lourds défauts des lois Aubry, a pu créer massivement des emplois : 2 millions d'emplois créés de 1997 à 2002.*

Actuellement, les salariés subissent la réduction du temps de travail à la sauce patronale : les gains de productivité dus à l'automatisation des tâches et procédés de travail se traduisent, sous la pression du MEDEF, par la suppression d'emplois, le chômage, l'augmentation des emplois précaires, le temps partiel imposé, les stages à perpétuité..., et maintenant la sortie du salariat, type plate-forme Uber qui voit le contrat de travail être remplacé par un contrat commercial !

Toute l'expérience vécue depuis 2008, avec l'aggravation de la crise économique, démontre bien que l'issue à cette crise passe par la satisfaction des revendications d'augmentation de salaire, de réduction du temps de travail, de développement des services publics et de l'industrie, de renforcement des libertés syndicales et de droits des salariés.

Ensemble, combattons le recul social programmé par le gouvernement !

La FSU du Loiret appelle donc :

- Dans un premier temps, le 9 mars, à manifester dans l'intersyndicale à 10h30, place de la cathédrale à Orléans et place du Pâtis à Montargis, pour le retrait du projet de Loi El Khomri
- Le 22 mars, à la grève et aux manifestations pour la revalorisation des salaires dans la Fonction publique avec comme 1^{ère} étape le 10 mars pour le pensions de nos retraites.
- Le 31 mars, à la grève et aux manifestations, pour le retrait définitif du projet de loi travail.